

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 499/2024

**OBJET :** Evolution de la charte architecturale, urbanistique et paysagère - Demande de subvention et mise en œuvre de l'action

Membres : 24

Présents votant : 10

Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

#### **Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :**

*Axe C – Un Grand Site habité : Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages – FA 1- Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère*

La charte et le guide de recommandations qui lui est associé, édités en 2010, ont fait l'objet d'un travail très important, de concertation et d'appropriation des élus. Ces documents, par manque de temps de travail dédié au Syndicat mixte, ont petit à petit été moins connus, moins utilisés. Plusieurs rencontres avec les élus, le Groupe de Travail Architecture et paysage du Grand Site, le CAUE... ont permis de définir les principaux enjeux d'évolution de la charte.

Trois types de documents pourront être produits pour répondre à ces enjeux :

- Un livret pour les habitants
- Un document technique
- Un poster, une carte sensible

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds propres : 6 000€, le SMGS valorise le temps de travail des agents de la structure (pas de surcoût pour le SMGS),
- Subventions DREAL : 24 000 €.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'action et son plan de financement

**AUTORISE**

- Madame la Présidente à solliciter les financeurs tels que la DREAL pour subventionner cette opération,
- Madame la Présidente à modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision,
- Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission,

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 15 novembre

La Présidente



Marie PASSIEUX

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Affichée le :